

Salaires

En 2018, les salaires nominaux accéléreraient légèrement dans les branches marchandes : +1,6 % en moyenne annuelle après +1,3 % en 2017 pour le salaire mensuel de base (SMB) et +2,0 % après +1,7 % pour le salaire moyen par tête (SMPT). Les prix accéléreraient également, de sorte que les salaires en termes réels continueraient de progresser au même rythme en 2018 qu'en 2017 : +0,4 % pour le SMPT.

Au premier semestre 2019, la défiscalisation et l'exonération de cotisations sociales des heures supplémentaires couplées aux versements par certaines entreprises de primes exceptionnelles accéléreraient la progression du SMPT dans les branches marchandes. En raison du repli attendu de l'inflation, le pouvoir d'achat des salaires reprendrait de la vigueur : l'acquis de croissance annuelle atteindrait +1,2 % mi-2019.

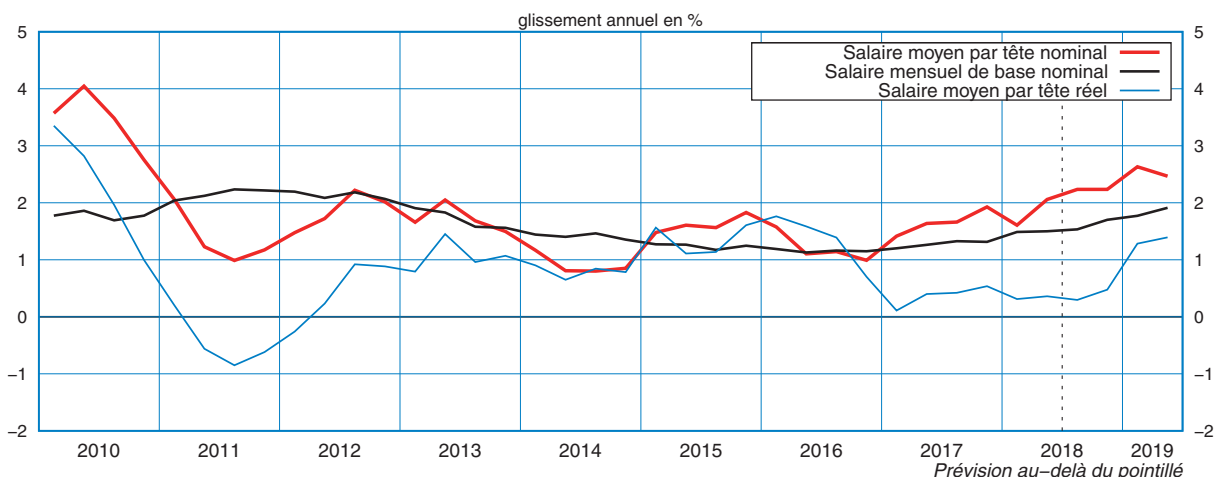
Dans les administrations publiques, la croissance du SMPT nominal resterait soutenue en 2018 (+2,2 % en moyenne annuelle, comme en 2017), mais cela est dû à l'attribution d'une indemnité compensant la hausse de la CSG, dans un contexte de gel du point d'indice et du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR). Le SMPT ralentirait cependant en termes réels (+0,6 % après +0,9 %). Au premier semestre 2019, malgré la reprise du protocole PPCR, le SMPT ralentirait nettement : son acquis de croissance annuelle atteindrait ainsi +0,9 % mi-2019, soit 0,0 % en termes réels.

En 2018, les salaires dans les branches marchandes accéléreraient en termes nominaux mais garderaient le même rythme en termes réels

En 2018, la revalorisation du Smic a été un peu plus importante qu'un an plus tôt (+1,2 % après +0,9 %), le chômage reculerait légèrement et l'inflation serait plus dynamique. Dans les branches marchandes non agricoles, le salaire mensuel de base (SMB¹) progresserait de 1,6 % en moyenne annuelle, soit un peu plus qu'en 2017 (+1,3 %, graphique et tableau). Le salaire moyen par tête (SMPT), qui couvre un champ plus large de rémunérations (primes, intéressement, heures supplémentaires) accélérerait lui aussi (+2,0 % en moyenne en 2018 après +1,7 % en 2017). Au second semestre 2018, la hausse du SMPT serait égale à celle du premier semestre (+1,1 % en glissement semestriel). Les salaires nets seraient plus dynamiques en 2018, la hausse de la CSG ayant été plus que compensée par deux baisses successives de cotisations sociales pour les salariés du privé. Après une première diminution en janvier, les cotisations ont de nouveau baissé le 1^{er} octobre 2018.

En moyenne annuelle, les prix² accéléreraient en 2018 presque autant que les salaires nominaux (+1,7 % après +1,3 % en 2017), si bien qu'en termes réels, le SMB serait quasiment stable et le SMPT croîtrait toujours au même rythme (+0,4 %). En cours d'année, les prix ralentiraient

Évolutions du salaire moyen par tête (SMPT), nominal et réel et du salaire mensuel de base nominal



Champ : branches marchandes non agricoles
Sources : Dares, Acoess, Insee

Conjoncture française

toutefois : +0,7 % au second semestre 2018 contre +1,1 % au premier. En conséquence, le SMPT réel rebondirait en seconde partie d'année (+0,4 % après +0,1 %).

Début 2019, les salaires nominaux comme les salaires réels accéléreraient

Compte tenu de l'inflation annuelle mesurée en novembre 2018, la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2019 serait de +1,5 %, supérieure aux revalorisations des deux années précédentes. Début 2019, cette accélération se conjuguerait aux mesures annoncées le 10 décembre et aux difficultés de recrutement pour soutenir les salaires malgré le ralentissement attendu des prix. Les salaires nominaux progresseraient alors à un rythme comparable à celui de fin 2018 : au premier semestre 2019, le SMB progresserait à un rythme comparable à celui de fin 2018 en augmentant de 1,0 % en glissement semestriel (après +0,9 % au second semestre 2018). Le SMPT, intégrant les primes et les heures supplémentaires, serait rendu plus dynamique par les mesures annoncées le 10 décembre (défiscalisation et désocialisation des heures supplémentaires et d'une prime exceptionnelle versée par certaines entreprises). Ainsi, dans les branches marchandes, le SMPT accélérerait à +1,3 % en glissement semestriel. Le repli de l'inflation permettrait au SMB de gagner à nouveau du pouvoir d'achat début 2019 : l'acquis de croissance annuelle atteindrait +0,7 % mi-2019, après -0,1 % sur l'ensemble de l'année

2018. De même, l'acquis de croissance annuelle en termes réels du SMPT serait de +1,2 % mi-2019 contre +0,4 % sur l'année 2018.

Dans la fonction publique, les salaires bruts nominaux continueraient de progresser nettement en 2018, reflétant en partie la compensation de la hausse de la CSG

En 2018, les modalités de compensation de la hausse de la CSG dans les administrations publiques diffèrent du secteur privé et prennent en partie la forme d'une indemnité compensatrice qui augmente le salaire brut pour maintenir le salaire net constant. Cette indemnité a soutenu la croissance du SMPT malgré le gel du point d'indice et du protocole PPCR en 2018. En moyenne annuelle, le SMPT nominal dans les administrations publiques serait ainsi aussi dynamique en 2018 qu'en 2017 : +2,2 %. Compte tenu de la hausse attendue des prix, le SMPT réel ralentirait en 2018 : +0,6 % après +0,9 % en 2017. Les salaires nets réels ralentiraient plus franchement en 2018.

En 2019, le SMPT nominal ralentirait nettement. En effet, les modalités du protocole PPCR seraient à nouveau mises en œuvre après le gel de 2018, mais la valeur du point d'indice resterait inchangée. Au total, l'acquis de croissance annuelle serait de +0,9 % mi-2019, contre +2,2 % en moyenne sur 2018 ; en termes réels, il serait quasi stable (+0,0 %) après une augmentation de 0,6 % sur l'ensemble de l'année précédente. ■

Évolutions du salaire mensuel de base (SMB) et du salaire moyen par tête (SMPT)

	Taux de croissance trimestriels						Glissements semestriels			Moyennes annuelles		
	2018				2019		2018	2018	2019	2017	2018	2019
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	S1	S2	S1			
Salaire mensuel de base (SMB)	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,8	0,9	1,0	1,3	1,6	1,5
Salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles	0,5	0,7	0,5	0,6	0,8	0,5	1,1	1,1	1,3	1,7	2,0	2,1
Salaire moyen par tête dans les administrations publiques (APU)										2,2	2,2	0,9
Prix de la consommation des ménages (Comptes nationaux trimestriels)	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,2	1,1	0,7	0,4	1,3	1,7	0,9
SMB réel	-0,2	-0,1	0,0	0,2	0,3	0,3	-0,3	0,2	0,6	0,0	-0,1	0,7
SMPT réel (branches marchandes non agricoles)	-0,2	0,2	0,1	0,3	0,6	0,3	0,1	0,4	1,0	0,4	0,4	1,2
SMPT réel (APU)										0,9	0,6	0,0

Prévision

Sources : Dares, Insee

1. Pour une définition des termes SMB et SMPT, voir la rubrique « Définitions » sur le site www.insee.fr ; tous deux mesurent des salaires bruts.
2. L'inflation est ici mesurée par la variation des prix de la consommation des ménages dans les comptes nationaux trimestriels.